

Contribution
et observations de

Jean Claude COGREL
2, le hayac 44460 AVESSAC

le 20/10/2018



dans le cadre de :
Enquête publique **SCEA DE SAINT YVES**

Préambule :

En tant que citoyen actif quant aux enjeux environnementaux tels que la qualité de l'eau, l'eau que consomment les 20000 habitants recevant l'eau « d'atlantique eau », eau qui provient des captages de la commune de MASSERAC gérés par le Syndicat d'eau (SIAEP) de cette commune dont le Maire en est le président. Je suis membre d'un collectif récemment créé nommé « Collectif sans Pesticides » qui travaille en relation avec Eaux et Rivières de Bretagne. Avec les membres de ce collectif et en dialogue avec le président que notre association a rencontré à plusieurs reprises, en la personne de Monsieur le Maire de Massérac, nous constatons une pollution par les pesticides des différents puits de pompage souterrains.

D'ailleurs Madame la Préfète à été alertée par notre Collectif sur cette problématique de la pollution chronique et persistante de l'eau par les pesticides.

Pollution des eaux du captage de MASSERAC

Les taux relevés et portés par l'ARS sont régulièrement en dépassement des normes officielles autorisées comme l'illustre le graphique mois par mois réalisé de janvier 2016 à juin 2018. Et les analyses récentes démontrent que la situation se détériore. Ce document est joint à cette contribution.

Il serait très pratique pour lisibilité d'avoir dans l'étude une cartographie du parcellaire de la scea St Yves et de ses différents sites ou exploitations reprises, et ainsi que la fréquence ou la permanence des cultures à risque de pollution (maïs entre autres). **Car comme l'indique le document des épandages seront pratiqués sur la commune de Massérac et des cultures à pesticides viendront renforcés sur 95 ha la pression et les pollutions par les pesticides.** Et sans doute pas très loin car est indiquée une distance la plus proche de 48 mètres.

Mais nous savons bien que c'est la notion de bassin versant et de nature des sols qui sont déterminantes, bien au-delà de la notion de distance. En fait cette concentration porcine au lieu de St Yves et son accroissement en cheptel accroît les risques de pollution déjà trop présents.

Sur ce point de Bassin Versant, un graphique de coupe topographique s'avère primordial pour comprendre les facteurs de risques ou encore une carte IGN précise avec les courbes de nivellement. Ce qui manque à ce que j'ai vu dans le dossier. Dans le dossier, la coupe généraliste sur les périmètres de protection demeure un poncif non adapté au sujet précis des risques de pollution. **Aucune coupe du BV du Don n'est portée, alors qu'un risque fort de pollution existe.**

Bien sûr le risque de pollution par les nitrates demeure important, même si le langage technico-mathématique dit que l'éleveur pourra même ajouter des engrais chimiques. Bien voyons comme si les exportations (fonctions des rendements) prévisionnelles étaient conformes aux vœux du prescripteur. Il n'y a jamais d'aléas climatiques !? Et pourtant il suffit de regarder la météo, d'observer et de considérer le « réchauffement climatique » qui modifie toutes les prévisions, soit sécheresse (comme cet été et en ce moment) donc faible minéralisation. Les pluies avec des précipitations surprenantes et plus concentrées qui sont déjà à l'oeuvre sur notre grande région et favorisent alors les risques de lessivage et d'entraînement de surface vers les ruisseaux et les cours d'eau.

Impact visuel

L'extension du projet crée un nouvel impact visuel surtout en vue éloignée à contrario de ce que dit l'étude. L'étude emploie le mot courant « d'insertion dans le paysage ». terme déformé et ici récupéré. Il suffit de regarder la vue 3d d'implantation du bâtiment qui accroît la masse en largeur, même si une haie masque le bâtiment depuis la route de Guemené à Beslé.

Par contre parlons de vue éloignée et de l'impact du deuxième silo tour en projet à côté du premier. (la figure 4 page 16 est une vue proche et non pas éloignée) car la vraie question c'est d'où voit-on ces silos très hauts. Leur hauteur de 28 m de haut est visible de très loin et aussi haute sinon plus que le château d'eau. Voici une vue d'au-delà la vallée du DON (ouest du site et zone vulnérable aux épandages et cultures à pesticides de la scea St Yves).



Légende de la photo :

Impact visuel éloigné sur le site actuel de la SCEA ST YVES avant l'implantation du deuxième silo de 28 m de haut. Vue depuis la commune d'AVESSAC, en vis à vis depuis la route communale en surplomb de la Vallée du Don. Sur cette photo nous voyons les terres d'épandage en pente vers le DON en haut du bassin versant. Les sols sont sur schistes et à risque élevé de lessivage. Imaginons l'impact visuel avec un second silo. Impact négatif ou pas. Mais ce qui est sûr, c'est que les habitants à quelques kilomètres pourront dire « l'usine à cochons de St Yves, c'est là-bas ! ».

La consommation d'eau

D'après une étude des chambres d'agriculture de 2013 intitulée « Maîtrise des consommations d'eau en élevage : élaboration d'un référentiel » est selon les termes de l'étude :

« Pour la filière porcine, l'abreuvement représente 93,6 % du total de l'eau consommée dans un élevage naisseur-engraisseur, soit 1330 l par porc produit (14,5 l par kg de carcasse). »

pour la Scea ST Yves la consommation d'eau sera donc proche de 20 000 m³ d'eau. plutôt que de 15 000 m³ (14150 porcs* 1,330l= 18820 m³) soit l'équivalent d'un bourg de 400 habitants ou les 2/3 environ de la population de la commune de MASSERAC sachant que notre consommation moyenne est de 51 m³ /habitant/an. **Cette extension s'ajoute à l'ensemble des élevages en Installations Classées très densifiés à l'est de St Yves comme indiqué sur la carte figure 7 page 35. C'est donc une concentration de la consommation en eau** (St Yves, le Patis Chérué, Ste Marie, les Sapins, Feuilly, la Croix de l'Epine, le Pont Esnault) liée à ces élevages très rapprochés. (en dehors de connaître la nature de leurs productions animales, ni leur taille). Même si l'étude donne des économies d'eau sur le système existant et projeté, cela reste à démontrer.

Une autre remarque doit être faite sur l'approvisionnement en eau, peut-être présente dans le dossier, que je n'ai pas trouvée mentionner. **s'il s'agit de créer un forage artésien à forte profondeur, comme cela se pratique pour les gros élevages industriels, nous constatons alors un abaissement de la nappe et des assèchements des puits de surface. Cela est autant valable pour le site de St Yves ou celui de Gueme. Ceci est préjudiciable aux puits des particuliers et aux groupements d'eau locaux toujours existants**

La culture du Maïs, les cultures et les pesticides.

C'est bien cette culture conduite avec le desherbage chimique, sans doute avec culture sur culture, *maïs /blé ou maïs /maïs et colza*. **Ci-dessous Exemple d'un desherbant contenant 915gl de S-métolachlore dont nous retrouvons les métabolites dans l'eau du captage de Massérac.** Egalement L'alachlore (ex Lasso) interdit depuis 2005 est toujours présent dans l'eau du captage de Massérac. Comment se fait-il ? Est-il utilisé par la Scea St Yves ?

3

Exemple de produit couramment utilisé en desherbage du Maïs. Il contient 915 g/l de S-métolachlore

DUAL GOLD SAFENEUR

Dernière mise à jour : Herbicide de Post-levée des adventices et de pré-levée des adventices

04.10.2018 Herbicide maïs de prélevée efficace sur un large spectre de graminées estivales et certaines dicotylédones annuelles. N° AMM 9800295 Famille chimique : Benzoxazines ,Chloroacétamides ou chloroacétanilides, **Composition : 45 g/l bénoxacor et 915 g/l S-métolachlore**

Les surfaces d'épandage

Il serait pertinent que la conduite des cultures chimiques (maïs, blé, colza et autres) soit explicite dans le dossier et pour l'ensemble des surfaces d'épandage. Car il est évident que cette intensification des cultures sur un territoire étendu, qui implique des pratiques de monoculture (blé, maïs, colza) ou de culture de type céréalier, avec lisier riche en azote et en phosphore mais très pauvre en humus. C'est en effet le maintien du taux d'humus qui permet de maintenir la structure du sol et sa fertilité agronomique (complexe argilo-humique). Le système lisier, engrais et produits chimiques tue la vie microbienne du sol et favorise son érosion. C'est un système d'élevage hors-sol par excellence qui se développe par l'acquisition de la ferme de Gueme et sur une surface d'épandage de 428 hectares et une SAU de 469 ha.

Il est aussi pertinent de noter que la SAU et la SPE se réduisent par rapport à la situation antérieure autorisée passant de 696 ha de SAU à 469 ha soit une diminution de 227 ha et pour la SPE de 559 ha à 248 ha soit une perte de 131 ha.

Dans la situation projetée la souplesse culturale est réduite (même si le plan d'épandage apparaît bien propre sur le papier) et empêche toute rotation ou repos du sol ou adaptation météorologique (sol trempé et impraticable).

Mais il est vrai que le repos du sol (jachère) n'est pas admis dans ce type d'agriculture et encore moins la reconstitution de la vie agronomique et bactérienne du sol.

Aptitudes des sols à l'épandage (paragraphe 6,4, page 90 et 91)

les sols de classe 1 sont définis comme ayant une aptitude 1

Classe 1 : Aptitude moyenne et/ou saisonnière

Il s'agit des sols engorgés en eau de manière temporaire (période hivernale) ou des sols à faible capacité de rétention pour lesquels les risques de lixiviation des nitrates sont plus importants. Le terme « lessivage » des nitrates est généralement utilisé à la place de lixiviation.

Epandage possible sur sol ressuyé et hors périodes à forte pluviosité.

Dixit le document.

Je relève que pour les 3 sièges (Scea St Yves, Earl du Bon Port, et Earl de Guémé) 390 ha sont en aptitude 1 et représente autour de 90 % du total de la SPE.

Nous sommes donc sur des épandages qui ne pourront respecter le calendrier car les sols seront impraticables ou du moins une partie des parcelles les plus humides.

Nous avons déjà vu des tonnes d'épandage embourbées dans les champs avec nécessité d'être vidangées sur place, créant ainsi une pollution ponctuelle importante.

La pollution de l'air

Les MEILLEURES TECHNIQUES DISPONIBLES (MTD) réglementation devenant obligatoire en 2021 et déjà applicable (forcément) pour les nouvelles constructions des élevages industriels porcins ont pour but principal de réduire les émissions d'ammoniac dans l'air et dans l'atmosphère. Après les véhicules motorisés, les émissions de gaz polluants ou à effet de serre sont dues aux élevages hors sol et industriels.

Des remarques importantes sont à faire ou à questionner :

1) le système de lisier flottant avec vidange vers la fosse couverte de stockage des lisiers est indiquée à faire tous les 15 jours pour le bloc 1 . Qu'en est-il pour les bâtiments existants ou les autres blocs? Les fosses sous caillebotis existantes permettent-elles une vidange identique et tous les 15 jours vers la fosse couverte ?

2) Lors de la vidange de la grande fosse de St Yves pour épandre à la nouvelle ferme acquise au site de Guémé, transport par camions, je suppose que ce lisier sera transféré dans une fosse à Guémé pour être pompé par une tonne adapté à l'épandage. C'est dans ces transferts que l'émission d'ammoniac sera importante. Qu'en est-il ? Aucune indication de ces émissions n'est étudiée et portée au document.

- 3) Il en est de même pour les odeurs émises lors de ces transferts et pompages.
- 4) La consommation d'énergie est augmentée par le transport du lisier sur des distances importantes. Ceci inclus le transfert de sites à sites et le transfert vers les parcelles d'épandages très éloignées (Conquereuil).
- 5) Quelles incidences sur la traversée du bourg de Guémené-Penfao avec les camions de lisier entre St Yves et le site de Guémé ?
- 6) Enfin la réduction des antibiotiques ne semble pas totalement acquise par les éleveurs? Il s'agit pourtant d'incidences directes sur la santé (antibiorésistance) et l'alimentation humaine par la présence encore très forte d'antibiotiques dans ce type d'élevage.

Un système polluant largement subventionné par la PAC

Je vous soumetts cet extrait édité par l'ONG Greenpeace en date du 24 avril 2018

« En choisissant le critère de l'ammoniac, qui provoque la prolifération des algues vertes, Greenpeace épingle 421 exploitations d'élevage intensif et 15 entreprises agro-alimentaires, « toutes du même type » : « des fermes usines qui produisent soit du porc, soit de la volaille par milliers », plus de 2 000 porcs ou 40 000 volailles, « ce qui est bien au-delà des standards de la production française », selon l'association.

Ces structures touchent des « montants colossaux d'argent public », selon Greenpeace : « les 20 premières ont ainsi touché plus de 115 000 euros annuels de subventions Pac en moyenne » en 2014 et 2015. Pour Greenpeace, cette étude « démontre l'intensité des lacunes concernant le suivi des pollutions liées à l'élevage », et elle demande donc « de la transparence et un vrai suivi des pollutions environnementales ».

En conclusion de cette contribution

Ce sont en effet des choix politiques qui sont nécessaires car voici qu'avec l'argent de la PAC la Scea St Yves a mis la surenchère et un prix exorbitant pour acquérir le site et l'exploitation de Guémé et ainsi ne pas permettre l'installation de jeunes agriculteurs sur cette exploitation pourtant viable. Vous allez peut-être dire que cela ne concerne pas l'enquête ! Que chacun est libre. Que le loup peut entrer dans la bergerie quand il veut ! Mais ...

Mais l'enquête telle qu'elle se présente nous amène à discuter sur un système qu'une grande partie de la population refute et refuse de plus en plus. Alors que la question de fond est : quel choix sociétal doit-on faire citoyens et décideurs pour conserver le plus de sièges d'exploitations agricoles et un véritable tissu rural avec son bocage, des animaux dans les champs et des agriculteurs avec leurs familles pour faire vivre nos bourgs et nos écoles... etc.

En conclusion j'aimerais aussi faire la demande suivante à propos de l'étude soumise à l'enquête d'utilité publique, car ce n'est pas rien que cet accroissement de l'atelier **porcs de la SCEA ST Yves** :

*** Places porcs engraissement : de 2911 à 4902 places soit une augmentation de plus 68% du nombre de places.**

*** Porcs engraissement produits : de 8700 avant à 14150 dans le projet soit 63 % en plus**

Pour ce type d'agrandissement et l'impact environnemental qu'il induit, Il est primordial que les citoyens et associations soient entendus et écoutés?

Alors s'il vous plaît Monsieur l'enquêteur qu'au moins vous organisiez une réunion publique, que vous entendiez les citoyens et les associations, que vous consultiez et entendiez les riverains des villages de la Landezais, de Pussac, de Feuilly qui par vent de Nord comme cette semaine autour du 7 octobre percevaient malgré tout les odeurs et les émanations provenant de la porcherie de la Scea St Yves.

Pièce jointe complémentaire à cette note :

Relevé des analyses par l'ARS des eaux du captage de Massérac.

Mise en graphique par le « Collectif Sans Pesticides » de Guémené-Massérac.

Analyses ARS au-dessus des normes Eau Massérac

